

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

N° 2023-029

**FINANCES - Budget Annexe Eau potable – Compte de
Gestion 2022 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUIILLERIER
Sébastien GALERON..... à Joël GIRARD
Jean-Luc FOURNIER..... à Dominique RENAULT
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

N°2023-029

FINANCES – Budget Annexe Eau potable – Compte de Gestion 2022 - Approba

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu les délibérations n°2022-023 et 2022-024 relative au compte de gestion et au compte administratif 2021 du budget annexe eau potable ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2022 du budget annexe Eau potable ;

Considérant qu'il convient d'étudier le compte de gestion 2022 avant d'examiner le compte administratif 2022 dans le cadre du budget annexe eau potable ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022 sont sincères et conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; Que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	- 8 640,14		-23 744,08	-32 384,22
Fonctionnement	86 018,76	8 640,14	17 026,94	94 405,56
TOTAL	77 378,62	8 640,14	-6 717,14	62 021,34

D'ARRÊTER les comptes de gestion du Comptable public pour l'exercice 2022 du budget principal ;

DE DONNER quitus à Madame La Comptable pour sa bonne gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **06 AVR. 2023**

Le Maire



Frédéric CULLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

06 AVR. 2023

06 AVR. 2023